

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations contenues dans ce document vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Equity Returns Absolute - Classe B (capitalisation)

Compartiment de **Euromobiliare International Fund SICAV** (la «Sicav»)

Code ISIN **LU0149217530**

Société de Gestion: **Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A.**

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectifs

Recherche de la croissance graduelle du capital investi à long terme.

Politique d'investissement

Le Compartiment pourra investir ses avoirs nets en valeurs mobilières de type actions et autres titres de capital susceptible d'être négociés sur le marché des capitaux, dans une plage entre 0 et 100%.

La partie non investie en valeurs mobilières de type actions pourra être investie en obligations et/ou en instruments du marché monétaire ayant un *rating* égal ou supérieur à BBB- "investment grade" ou en liquidités constituées de dépôts bancaires auprès d'établissements de crédit ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 30% de ses actifs nets en actions, obligations et en instruments du marché monétaires émis par des émetteurs ayant leur siège ou qui exercent leur principale activité dans des pays émergents ou par des émetteurs souverains de tels pays.

Enfin, il pourra investir jusqu'à hauteur de 10% de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC.

Le Compartiment n'investira pas dans des convertible bonds, contingent convertible bonds (COCO), asset-backed securities (ABS), mortgage backed securities (MBS) et/ou dans des instruments de type distressed ou default securities.

Le Compartiment utilisera de manière significative de produits dérivés listé et gré à gré (OTC) (p.ex. Equity Swap, option, etc.), l'utilisation des produits dérivés ne se fera pas uniquement dans un but de couverture.

Le Compartiment n'a pas de "benchmark".

Politique de Distribution

Cette classe B poursuit une politique de capitalisation de revenus.

Rachat d'actions

Il est possible d'obtenir le remboursement total ou partiel des actions du Compartiment sur simple demande présentée n'importe quel jour ouvrable bancaire au Luxembourg.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Le Compartiment est classé dans la classe 4 sur la base de sa volatilité passée ou, en son absence, de la volatilité du *benchmark* concerné ou d'un portefeuille modèle.
- La dite classe 4 reflète essentiellement l'exposition du Compartiment au risque prédominant suivant: exposition au marché obligataire et actionnaire.
- Les données historiques utilisées pour calculer l'indice synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable sur le profil futur du risque du Compartiment.

- La classe de risque/rendement indiquée pourrait ne pas rester inchangée et la classification du Compartiment pourrait changer avec le temps.
- L'appartenance à la classe de risque la plus basse ne garantit pas un investissement dépourvu de risques.

Les autres risques, non relevés de façon adéquate par l'indice synthétique, auxquels pourrait s'exposer le Compartiment sont:

- risque de crédit:** il s'agit du risque que l'émetteur des instruments de dette dans lesquels le Compartiment est investi ne soit pas en mesure de remplir ses obligations de paiement.
- risque marchés en voie de développement:** le Compartiment investit dans des titres émis par des gouvernements ou des entreprises basées dans des Pays Émergents, dont les économies présentent généralement des niveaux de risque supérieur et les investissements peuvent être caractérisés par une liquidité inférieure.

FRAIS

Ces frais servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	Pas prévus
Frais de sortie	Pas prévus

Les pourcentages indiqués sont les maxima pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants	1,03%
----------------	-------

Frais prélevés par le Compartiment dans des circonstances spécifiques

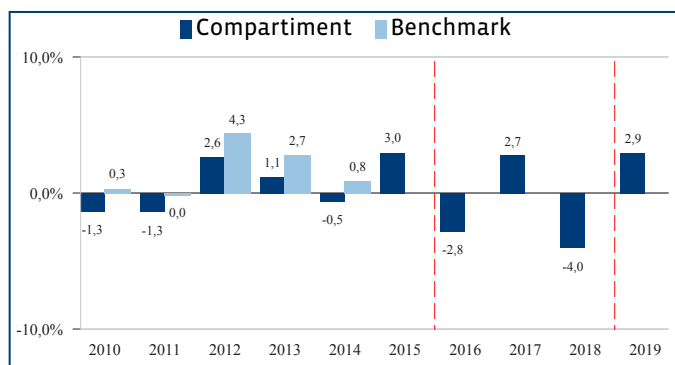
Commissions de performance	20%, calculé chaque jour, de la différence positive entre la Valeur Nette d'Inventaire et la plus haute valeur historique (high water mark) (« HWM »).
----------------------------	--

Pendant l'année 2019 la commission de performance s'est élevée à 0,15% du Compartiment.

Les *frais courants* se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Sont exclus du calcul les coûts des transactions de portefeuille, sauf les frais de souscription/remboursement supportés par le Compartiment pour l'achat ou la vente d'actions d'autres compartiments.

Pour en savoir davantage sur les frais et les autres charges et droits relatifs à la Sicav, veuillez consulter les Chapitres 13 ("Frais") et 14 ("Gestionnaire en Investissements - Sous-Gestionnaire en investissements") du prospectus de la Sicav, disponible sur le site Internet www.eurofundlux.lu.

PERFORMANCE PASSÉES



--- Jusqu'au 15/02/2015 la politique d'investissement du Compartiment était différente.

--- Jusqu'au 08/07/2018 la politique d'investissement du Compartiment était différente.

- Les performances historiques ne constituent pas un indicateur des performances futures.
- La Sicav a été constituée le 13 juin 2001.
- La classe B du Compartiment a démarré le 7 juin 2002.
- Les résultats obtenus dans le passé ont été calculés en Euro et tiennent compte de tous les frais et commissions, à l'exception des commissions de souscription.

INFORMATIONS PRATIQUES

Banque dépositaire

BNP Paribas Securities Services S.C.A. (Succursale de Luxembourg)

Informations supplémentaires - Conversion des actions

Les informations sur la façon d'exercer le droit de conversion sont contenues dans le Chapitre 11 ("Attribution et conversion des actions") du prospectus de la Sicav.

Pour obtenir davantage d'informations sur le Compartiment et les différents types d'actions qu'il peut émettre ou sur les autres compartiments et classes disponibles vous pouvez consulter le prospectus, le dernier compte-rendu annuel et tout rapport semestriel ultérieur disponibles gratuitement en français au siège social de la Sicav (10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg), sur son site internet www.eurofundlux.lu ainsi qu'auprès de la Société de Gestion, des agents placeurs dans les pays de commercialisation, en ce compris le tout dernier prix des actions.

Les actifs et passifs du Compartiment sont séparés de ceux des autres compartiments de la Sicav. Les droits patrimoniaux des investisseurs du Compartiment sont totalement séparés de ceux des investisseurs des autres compartiments de la Sicav. Les détails de la politique de rémunération (incluant les personnes en charge de déterminer les rémunérations fixes et variables du personnel, une description des éléments clés de rémunération et un aperçu de la manière dont la rémunération

est déterminée) sont disponibles gratuitement au siège social de la Société de Gestion et sur le site au lien https://www.eurosgf.it/storage/sito1/it/Società/Policy_MIFID/politique-de-remuneration.pdf.

Publication de la valeur des actions

La valeur unitaire des actions du Compartiment calculée chaque jour bancaire et ouvrable au Luxembourg est publiée tous les jours sur le journal "Luxemburger Wort" et sur le site Internet www.eurofundlux.lu.

Législation fiscale

La Sicav est réglementée par la législation fiscale du Grand-Duché de Luxembourg; laquelle peut avoir une incidence sur votre situation fiscale.

Déclaration de responsabilité

La responsabilité de Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.